P 1987	ID 5369

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Samia MESSAÏ

Luxembourg, le 18 octobre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1987 – Transport ADAPTO et mention accompagnateur obligatoire

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 13 octobre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 1987 est sans objet dans la mesure où un bénéficiaire du service ADAPTO n'est pas obligé de cocher sur le formulaire de demande qu'il a besoin d'un accompagnateur et que, dans ce cas de figure, il lui est néanmoins possible de se faire accompagner ponctuellement et de manière flexible, ce qui répond à votre revendication formulée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés